# **SUEVRES**

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 6 MAI 2021

Le 6 mai 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Lecointre sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

<u>Présents</u>: M. Frédéric DEJENTE, Mme Lydie BORDEAU, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Michel BORDEAUX, Mme Florence BOISSET, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, Mme Mélanie FERREIRA, M. Franck CAVAL, M. Sylvain THIEBAULT, M. Boris BOISSET

# Absents excusés :

M. Jean-Yves LESIMPLE a donné pouvoir à Mme Adeline GOUACHE M. Jean-Marc LEROUX a donné pouvoir à Mme Annie-Claude LEMAIRE Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT a donné pouvoir à Mme Mélanie FERREIRA

Secrétaire : Mme Annick DENIS

# ORDRE DU JOUR

- 1. Déroulement du Conseil municipal à huis clos : 19 voix pour
- 2. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 18 mars 2021 et du 8 avril 2021 : 19 voix

### 3. Affaires générales

- CEE: Signature d'une convention de regroupement avec le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux: Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public, il est nécessaire de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie: 19 voix pour
- TLPE : Taxe locale de Publicité Extérieur : Tarifs 2022 Maintien du montant de la TLPE à 16,20 € le m² : 19 voix pour
- Renouvellement d'adhésion à l'ATD 41 (Agence Technique Départementale de Loir et Cher): L'ATD 41 a vocation de satisfaire et d'accompagner les communes dans leurs besoins d'assistance technique. Elle a élargi leurs prestations en apportant une mission d'assistance en phase chantier pour des petits travaux d'entretien de voirie communale et en gestion du domaine public routier. La participation annuelle est de 1 euro par habitant. 18 voix pour et 1 abstention.

#### 4. Finances

- Budget communal : Décisions modificatives n° 1 Opération voirie et n° 2 : 18 voix pour et 1 abstention
- Budget communal : Décisions modificatives n° 2 Opération voirie et stade: 18 voix pour et 1 abstention

#### 5. Travaux

- Choix de l'architecte pour l'étude préalable des travaux de restauration et aménagement des abords de l'église Saint-Christophe. Montant de l'étude : 27 000 € HT - Suite aux discussions sur les finances communales, M. DEJENTE Frédéric propose de reporter ce dossier au mois de septembre. L'ensemble du conseil municipal valide cette décision.
- Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'étude préalable de la restauration de l'église. Le conseil municipal décide par 19 voix pour, de solliciter une aide financière auprès de la DRAC à hauteur de 50 % minimum du montant HT de cette étude.
- Demande de subvention au titre des amendes de police 2021 auprès du Conseil Départemental (coussins berlinois). Le Conseil municipal par 19 voix pour, autorise M. le Maire à solliciter le conseil départemental afin d'obtenir une subvention à hauteur de 20 % pour la pose de coussins berlinois, travaux estimés à 3 641.50 € HT.

- Aménagement d'une limitation à 30 km/h rue Jean Desjoyeaux : Le conseil municipal décide par 19 voix pour, d'établir un limitation de vitesse à 30 km/heure, rue Jean Desjoyeaux afin de protéger la zone devant la sortie des écoles.
- City park : choix du fournisseur : Suite aux discussions sur les finances communales, M. DEJENTE Frédéric propose de reporter ce dossier au mois de septembre. L'ensemble du conseil municipal valide cette décision de repousser ce projet en septembre en fonction de l'état des finances et au vu du montant des subventions qui seront attribuées.

# 6. <u>Elections – règlementation</u>

■ Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 : Mise en place des tableaux des permanences pour les bureaux de vote.

#### ORGANISATION DES ELECTIONS A SUEVRES PENDANT LE COVID :

Les deux bureaux de votes seront comme d'habitude situés, Allée Jean Lecointre.

Afin de prendre en compte toutes les mesures sanitaires pour lutter contre le COVID, les deux bureaux de vote seront séparés dans deux salles distinctes.

Le bureau 1 sera situé au centre de loisirs et le bureau 2 dans la salle Jean Lecointre. Des panneaux indiqueront clairement les deux bureaux.

Dans chaque bureau, le vote se fera pour les élections départementales <u>ET</u> les élections régionales.

# RAPPEL DES GESTES BARRIERE LORS DES OPERATIONS DE VOTE :

- Lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie
- Port du masque obligatoire
- Aération régulière des locaux
- Nettoyage fréquent du matériel de vote
- Apporter votre propre stylo à bille

# 7. Fêtes et cérémonies :

 Cérémonie du 8 mai : 11 h 45 : Rassemblement cour St-Christophe 12 h 00 : Cimetière de la Prasle

 Nomination du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie de recettes relative à l'encaissement des entrées aux manifestations culturelles ou sportives : Régisseur : Mme FERREIRA Mélanie Suppléant : M. BOISSET Boris

#### 8. Informations diverses / Questions diverses

- Adhésion à la Maison de la Loire à St-Dyé
- Implantation d'un point presse au camping Cap Fun

Suèvres, le 17 mai 2021 Le maire : Frédéric DEJENTE